

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Des mesures spéciales d'urgence s'appliqueront pour cinq MRC de la région de la Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 5 avril 2021 - Dès aujourd'hui, le lundi 5 avril, à 20 h, jusqu'au lundi 12 avril, à 5 h, des mesures supplémentaires d'urgence s'appliqueront à cinq MRC de la région de la Chaudière-Appalaches. Les MRC visées sont :

- Beauce-Sartigan;
- Bellechasse;
- Etchemins;
- Nouvelle-Beauce;
- Robert-Cliche.

Mentionnons que les MRC des Appalaches, de L'Islet, de Lotbinière et de Montmagny ne sont pas touchées par les mesures spéciales d'urgence.

Ces nouvelles mesures sont nécessaires compte tenu de la hausse importante de nouveaux cas. Des moyens exceptionnels doivent être mis en place afin de freiner la propagation du virus, accélérée par les variants. La région de la Chaudière-Appalaches demeure en zone rouge. Toutefois, en plus des mesures déjà annoncées pour l'ensemble de la région et celles pour la ville de Lévis, les cinq MRC concernées se voient ajouter des mesures particulières d'urgence, notamment :

- Le couvre-feu en vigueur de 20 h à 5 h;
- La fermeture des écoles primaires et secondaires (apprentissage en ligne);
- La fermeture des cinémas, des salles de spectacle et des musées;
- La fermeture des restaurants (sauf pour livraison et comptoirs pour emporter);
- La fermeture des commerces non essentiels;
- L'interdiction pour les commerces de vendre des produits non essentiels;
- La limite de 25 personnes dans les lieux de culte;
- Les activités extérieures de sport ou de loisirs permises uniquement avec les personnes résidant à la même adresse ou par un groupe de huit personnes avec distanciation.

« Par ailleurs, les milieux de travail sont particulièrement touchés alors que nous comptons 32 éclosions », indique la directrice régionale de santé publique, D^{re} Liliana Romero. « Ceci m'amène à recommander à toutes les entreprises de Chaudière-Appalaches le port du masque médical de qualité (ou attestés BNQ) pour tous les employés, et ce, en tout temps à l'intérieur ». Cette mesure additionnelle permettra de réduire la transmission à la source tout en offrant une meilleure protection personnelle.

« Le nombre d'éclosions en milieu de travail ayant presque doublé en quelques jours, nous suivons de près l'application des mesures préventives dans ces milieux. Des interventions strictes seront réalisées dans le cas de manquement afin de protéger les travailleurs et la population. Je vous invite à travailler ensemble pour le bien-être et sécurité de tous », de conclure D^{re} Romero.

Pour en savoir plus sur le coronavirus et les mesures mises en place : quebec.ca/coronavirus

-30-

Le Service des communications et des relations publiques

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

975, rue de la Concorde, Lévis (Québec) G6W 8A7

Téléphone : 418 386-3553

www.cisssca.com

12cisss-ca_communication@ssss.gouv.qc.ca



975, rue de la Concorde
Lévis (Québec) G6W 8A7
Téléphone : 418 386-3553
www.cisssca.com